



CONSEIL DES
MÉTIRS D'ART
DU QUÉBEC

Élections

Procédures et avis

des 6 administrateurs ayant un numéro
impair du conseil d'administration du
Conseil des métiers d'art du Québec
et des Salons des métiers d'art du Québec
2019-2020

Table des matières

1. Le conseil d'administration du conseil des métiers d'art	page 2
1.1 Nombre de représentants fixes	page 2
1.2 Durée du mandat	page 2
1.3 Mandat et fonctionnement du conseil d'administration	page 2
2. Avis d'élections pour les postes impairs	page 2
3. Administrateurs des postes pairs qui ne sont pas en élection cette année	page 2
4. Échéancier des procédures d'élections	page 2
4.1 Envoi de l'avis d'élections aux membres professionnels et début des mises en candidature	page 2
4.2 Enregistrement d'une candidature	page 3
4.3 Date limite de mise en candidature	page 3
4.4 Validation des mises en candidatures	page 3
4.5 Bulletin de vote électronique	page 3
4.6 Date limite pour voter en ligne	page 3
4.7 Ratification des résultats d'élections	page 3
5. Procédures d'élections des administrateurs	page 3
5.1 Secrétaire d'élections	page 3
5.2 Mise en candidature	page 4
5.3 Bulletin électronique de mise en candidature	page 4
5.4 Postes vacants	page 4
5.5 Remise des bulletins électroniques de mise en candidature	page 4
5.6 Bulletin de vote électronique	page 4
5.7 Clôture du scrutin électronique	page 4
5.8 Noms des élus	page 4
5.9 Élections des officiers	page 4
6. Aide-mémoire	page 4
7. Coordonnées	page 4

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DES MÉTIERS D'ART

1.1 Nombre de représentants fixes : 14

Artisans, membres professionnels: Cette année, 6 administrateurs élus par les membres professionnels en règle par suffrage (2 postes sont réservés à des personnes externes qui sont cooptées par le CA).

Note: par membre professionnel on entend les membres artisans professionnels et les membres artisans émérites.

1.2 Durée des mandats : 2 ans

La moitié des administrateurs du conseil d'administration sont en élection chaque année : les administrateurs « pairs » sont élus chaque année « paire » et les administrateurs « impairs » sont élus chaque année « impaire ».

1.3 Mandat et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration du Conseil des métiers d'art se réunit périodiquement de six à sept fois par année. Les rencontres sont habituellement d'une durée d'une journée. Les administrateurs élus bénéficient du remboursement des frais de dépenses pertinents (transport et autres) ainsi que de jetons de présence (150 \$ par journée complète de rencontre). Le rôle du conseil d'administration est de s'assurer du bon fonctionnement du Conseil des métiers d'art du Québec et de ses corporations affiliées à tous les niveaux, et d'adopter des orientations sur toutes les questions reliées au financement, aux politiques générales et au développement des métiers d'art (formation, événements, programmes de soutien, financement, etc.). Le conseil d'administration doit s'assurer de l'application et du respect des budgets et des procédures administratives selon les normes définies par les politiques générales du Conseil des métiers d'art et de ses corporations affiliées en respectant le code d'éthique des administrateurs. Les administrateurs sont aussi invités à participer à différents comités de travail.

2. AVIS D'ÉLECTIONS POUR LES POSTES IMPAIRS

Prenez avis qu'il y aura élection cette année pour les **postes impairs** des administrateurs du conseil d'administration du Conseil des métiers d'art du Québec. 6 postes impairs sont actuellement occupés par les personnes suivantes et seront vacants en juin 2019 :

- Jésabel Girard # 1**
Matériau Textiles Région Lanaudière
- Marc Douesnard # 3**
Matériau Métaux Région Capitale-Nationale
- Antoine Chaudron # 5**
Matériau Métaux Région Laurentides
- Pierre-Nicolas Côté # 7**
Matériau Bois Région Lanaudière
- Arieh Lobel # 9**
Matériau Métaux Région Montréal
- Manon-Rita Babin # 11**
Matériau Matériaux décoratifs Région Montréal

3. ADMINISTRATEURS DES POSTES PAIRS QUI NE SONT PAS EN ÉLECTIONS CETTE ANNÉE

- Robert Doucet # 2**
Matériau Bois Région Laurentides
- Alexandre Maquet # 4**
Matériau Pierre Région Montréal
- Marilyne Baril # 6**
Matériau Textiles Région Montréal
- Sophie Dowse # 8**
Matériau Plastiques, ciment, béton et plâtre Région Bas-St-Laurent
- Bénédite Séguin # 10**
Matériau Métaux Région Capitale-Nationale
- Philippe Tissier # 12**
Matériau Cuir, peaux et fourrures Région Estrie

4. ÉCHÉANCIER DES PROCÉDURES D'ÉLECTIONS

4.1 Envoi de l'avis d'élections aux membres professionnels et début des mises en candidature

MARS (le 31) Date finale pour acquitter la cotisation de membre professionnel pour l'année 2018-19 permettant de participer aux élections 2019.

MAI (vers le 1er) Sémato envoie un courriel d'avis d'élections aux membres professionnels. Ce courriel contient l'hyperlien pour accéder au site internet pour enregistrer une candidature accompagné du code confidentiel pour y accéder.

Tous les membres artisans professionnels en règle depuis le 1er avril 2018 pour l'année se terminant le 31 mars 2019 et les membres émérites peuvent enregistrer leur mise en candidature sur le site internet prévu à cet effet. Les membres artisans professionnels ont jusqu'au 31 mars 2019 pour acquitter leur cotisation.

4.2 Enregistrement d'une candidature

Au moment d'enregistrer une mise en candidature, assurez-vous d'indiquer les informations suivantes sur le formulaire qui servira de fiche de présentation des candidats en cas d'élections : - famille de métier, - secteur de création, - région administrative, - nombre d'années comme membre professionnel du CMAQ, - études et activités professionnelles, - adresse de site internet, - motifs de candidature. Vous aurez également la possibilité de joindre une photo (fichier électronique) à votre mise en candidature qui respecte les spécifications suivantes : fichier en jpeg ou gif, plan en buste (*head shot*), résolution jusqu'à 300 ppp (dpi) et ne doit pas dépasser 2 Mo, veuillez noter que l'option de joindre une photo est facultative. De plus, vous pourrez joindre à votre candidature votre curriculum vitae version électronique en format Word ou pdf.

Chacune des candidatures devra être appuyée par trois (3) membres professionnels en règle qui devront envoyer un courriel à Sémato à l'adresse suivante : plante.pierre@uqam.ca, lequel doit contenir la phrase suivante : Je (nom de l'appuyeur) appuie (nom du candidat) comme candidat(e) au conseil d'administration du Conseil des métiers d'art du Québec. Seuls 3 appuis de membres professionnels en règle suffisent pour appuyer une candidature.

Suite à la réception de chaque courriel d'appui, Sémato retourne un courriel à l'appuyeur à titre d'accusé de réception, avec copie conforme au candidat appuyé. Dans les 48 heures avant l'échéance et pendant les

heures d'affaires, les appuyeurs qui n'ont pas encore reçu leur courriel doivent communiquer avec Sémato au 514-281-5512 pendant les heures d'affaires afin de confirmer que leur appui soit reçu.

Les candidats intéressés ou leurs proposeurs peuvent obtenir les coordonnées de membres professionnels en règle en communiquant avec Ana-Maria Abran au siège social du Conseil des métiers d'art du Québec.

4.3 Date limite de mise en candidature

MAI (le 13) Date limite pour enregistrer une mise en candidature sur le site prévu à cet effet et date limite de réception des courriels des appuyeurs chez Sémato avant 17h00. En cas d'élections, les informations inscrites au bulletin de mise en candidature apparaîtront dans le tract électoral (fiche des candidats) et seront accessibles aux membres pour consultation.

4.4 Validation des mises en candidature

MAI (le 15) Sémato transmet aux officiers d'élections et au directeur général du CMAQ les mises en candidatures enregistrées et leurs appuis. Si six (6) candidatures ou moins ont été enregistrées, ces candidats seront donc déclarés automatiquement élus par acclamation.

4.5 Bulletin de vote électronique

MAI (le 22) S'il y a plus de six (6) candidats qui enregistrent une mise en candidature, il y aura vote. Le CMAQ en fera l'annonce sur son site internet. Sémato envoie par courriel le lien du site internet qui permet à tous les membres professionnels en règle d'accéder au bulletin de vote électronique ainsi que le code pour pouvoir voter. La fiche des candidats sera également accessible via le site internet du vote afin que les membres puissent les consulter.

4.6 Date limite pour voter en ligne

JUIN (le 3) Date limite pour les membres professionnels en règle pour voter en ligne avec leur code d'identification sur le site internet prévu à cet effet.

JUIN (le 5) Remise des résultats du vote électronique par Sémato aux officiers d'élections et au directeur général du CMAQ.

4.7 Ratification des résultats d'élections

JUIN (le 14) Ratification des résultats des élections à l'assemblée générale annuelle.

5. PROCÉDURES D'ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 Secrétaire d'élections

Dans le cadre de tout processus d'élection, le conseil d'administration doit nommer un secrétaire d'élection responsable de l'application des règlements et des procédures d'élections.

5.2 Mise en candidature

Tous les membres professionnels en règle au 31 mars 2019 peuvent se porter candidat pour les postes à pourvoir comme administrateur à la condition qu'ils soient appuyés par trois membres professionnels en règle.

5.3 Bulletin électronique de mise en candidature

Les bulletins électroniques de mise en candidature comme administrateur du conseil d'administration du CMAQ doivent être enregistrés par les candidats sur le site prévu à cet effet au plus tard à la date fixée par le conseil d'administration.

5.4 Postes vacants

S'il n'y a pas eu de mise en candidature pour combler un ou plus d'un poste en élections au conseil d'administration, le ou les poste(s) vacant(s) sera(seront) comblé(s) par une(des) nomination(s) du conseil d'administration. Si un poste devient vacant en cours de mandat, le conseil d'administration pourra nommer un nouvel administrateur pour le reste du mandat du poste laissé vacant.

5.5 Remise des bulletins électroniques de mise en candidature

Dans les deux (2) jours ouvrables suivant le dernier jour de la période de mise en candidature, Sémato met à la disposition des officiers d'élections et du directeur général du CMAQ, la liste des membres qui ont enregistré leur candidature et les appuis qui les accompagnent pour validation.

5.6 Bulletin de vote électronique

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de clôture de la mise en candidature, Sémato fait parvenir à tous les membres professionnels en règle, un courriel qui contient le lien pour accéder au site internet du bulletin de vote avec le nom de tous les candidats et leur tract électoral.

5.7 Clôture du scrutin électronique

Les résultats du vote électronique sont **transmis** aux officiers d'élections par Sémato **au plus tard** à la date fixée annuellement par le conseil d'administration, date ne pouvant être plus tard que cinq (5) jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale.

5.8 Noms des élus

Le secrétaire d'élections ou son représentant dévoile le nom des élus à l'assemblée générale annuelle qui entérine les résultats.

5.9 Élection des officiers

Suite à l'assemblée générale, le conseil d'administration se réunit pour élire les officiers (président, vice-président, trésorier, secrétaire et un poste d'officier). Le conseil d'administration prend les mesures nécessaires pour combler les postes vacants, s'il y a lieu.

6. AIDE-MÉMOIRE

DATES	ACTIVITÉS
31 mars 2019	Date finale pour acquitter la cotisation 2018-19
du 1er au 13 mai 2019	Période de mise en candidature
du 22 mai au 3 juin 2019	Période de vote pour les candidats de votre choix (si plus de 6 candidats).
14 juin 2019	Assemblée générale annuelle du CMAQ: résultats des élections seront entérinés.

7. COORDONNÉES

Pierre Plante de Sémato : plante.pierre@uqam.ca pour toute question technique ou relative aux codes d'identification.

Ana-Maria Abran du CMAQ: 1-855-515-2787 (sans frais) ou 514-861-2787 poste 307 ou par courriel ana-maria.abran@metiersdart.ca pour toute question relative au statut de membre et des coordonnées.

Patrice Bolduc du CMAQ: 1-855-515-2787 (sans frais) ou 514-861-2787 poste 309 ou par courriel patrice.bolduc@metiersdart.ca pour toute question relative aux procédures des élections.